



ARRETE N° 45/2026
ARRETE DE CIRCULATION
SUR LA COMMUNE
DU 1^{er} au 6 JUIN 2026

Le Maire de la Commune de Chaumes-en-Brie,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8 et 411-25,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu la demande du 03 avril 2025 de la société CAP FORCE SÉCURITÉ 15 rue du Buisson aux Fraises-91300 MASSY, qui sollicite un arrêté de circulation pour la semaine du 1^{er} au 5 juin 2026 pour des travaux de mise en conformité des caméras de vidéoprotection.

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux et pour l'intérêt général, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - La société CAP FORCE SÉCURITÉ est autorisée à réaliser des travaux de mise en conformité des caméras de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal au moyen d'un camion nacelle du 1^{er} au 5 juin 2026.

ARTICLE 2 : - L'accès des riverains à leurs propriétés sera maintenu.

ARTICLE 3 : - En cas de défaillance dans l'organisation de la circulation et de la mise en place en sécurité du chantier, cette dernière entraînera la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : - La fourniture et la mise en place de la signalisation seront assurées par la société CAP FORCE SÉCURITÉ

ARTICLE 5 : - La sécurité des usagers reste sous l'entière responsabilité de la société CAP FORCE SÉCURITÉ

ARTICLE 6 : - La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 8 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à partir de son affichage.

ARTICLE 9 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Société CAP FORCE SÉCURITÉ

Date d'affichage : 01/06/2026
Date de notification : 01/06/2026
Date de désaffichage :

Fait à Chaumes en Brie le 29/05/2026

Le Maire

